



Newsletter n°12 - Février 2017

Zoom sur les ressources humaines internationales et le droit du travail

## Newsletter n°12 - Février 2017 - Zoom sur les ressources humaines internationales et le droit du travail en Espagne

### Edito

La France est un des principaux partenaires économiques de l'Espagne : **les filiales françaises réalisent un chiffre d'affaires supérieur à celui des filiales des autres pays** et emploient **plus de salariés**. Huit d'entre elles sont dans le **Top 100 des entreprises en Espagne**. Présentes dans tous les secteurs d'activité, les filiales françaises se distinguent notamment dans la grande distribution, l'automobile et les télécommunications. Pendant la crise, elles ont maintenu leurs activités en Espagne et elles y renforcent aujourd'hui leur présence en réalisant de nouveaux investissements (Renault, PSA, Orange...).

Ainsi, les statistiques nous montrent que **2 148 entreprises françaises** sont implantées dans le pays. Elles représentent **304 281 emplois** et un chiffre d'affaires évalué à 89 229 M€.

Les filiales françaises de **services**, notamment celles dans la grande distribution et les télécommunications, consolident leur présence en Espagne.

**60% des filiales françaises implantées en Espagne ont une activité de services** ; elles s'illustrent principalement dans le secteur du commerce, avec 20 % des filiales françaises en Espagne.

Carrefour, Auchan, Leroy Merlin et Décathlon sont les quatre principaux acteurs qui opèrent dans le domaine de la grande distribution.

Les **filiales manufacturières** sont moins nombreuses que celles des services mais réalisent un **CA supérieur**.

L'industrie manufacturière réalise 51 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des filiales françaises en Espagne.

Les groupes français automobiles développent fortement leur activité en Espagne.

**Renault et PSA ont assemblé en Espagne plus d'un million de véhicules en 2015.**

L'industrie chimique est également, quoique dans une moindre mesure, un secteur porteur pour les filiales françaises en Espagne. Le secteur du raffinage, de la chimie, de la pharmacie, du caoutchouc et du plastique représente 7% des filiales françaises en Espagne

Même si la crise a laissé des traces et que les difficultés persistent, **l'Espagne, avec la reprise économique, a connu en 2015 l'un des taux de croissance les plus élevés de la zone euro (3,2%)**.

La présence des entreprises françaises en Espagne est ancienne et leur importance dans l'économie se renforce. Elles profitent de la forte reprise économique du pays depuis 2015. L'Espagne est à la fois un marché important pour les entreprises françaises et un lieu de délocalisation pour les groupes français. (Source : Kartea - Trésor Direction Générale)

Au regard de tous ces éléments, on comprend mieux pourquoi les professionnels ressources humaines, les juristes en droit social et les managers opérationnels, ayant dans leur périmètre d'activité l'Espagne, sont de **plus en plus nombreux à souhaiter se former sur le droit du travail local en Espagne**. En effet, il est particulièrement important de bien connaître les lois du travail locales espagnoles ainsi que d'obtenir des informations fiables sur les pratiques en vigueur dans le pays.

Notre prochaine formation sur le droit du travail en Espagne aura lieu le 21 mars prochain, n'hésitez pas à vous inscrire, la session est d'ores et déjà garantie ! [Découvrez le programme complet en cliquant ici.](#)

Formation Droit du travail en Espagne - Programme détaillé

## Horaires de travail en Espagne

La **durée légale du travail** en Espagne est fixée à un maximum de **40 heures par semaine** en moyenne sur l'année civile, avec un maximum de **9 heures par jour**.

Les **heures supplémentaires** sont autorisées dans la limite de **80 heures par an**, sauf s'il est prévu de récupérer ces heures en repos.

## Congés payés en Espagne

Le principe des congés payés est prévu dans la constitution espagnole par le biais de la notion de "repos du travailleur".

**L'article 38 du Statut du travailleur évoque le principe des "vacaciones anuales".**

Les congés payés doivent être prévus dans la convention collective ou le contrat de travail.

A défaut d'être mentionné dans le contrat de travail ou la convention collective, il est prévu un minimum de 30 jours calendaires de congés payés.

Le salarié doit être informé de sa date de congés au moins 2 mois avant la date prévue.



## Toutes nos formations au mois de mars 2017

<b>1er,</b>	
<b>2 et 3</b>	Pilotage de la mobilité internationale - niveau 1
<b>mars</b>	
<b>2</b>	Droit du travail en Chine
<b>mars</b>	
<b>3</b>	Protection sociale et fiscalité personnelle en Chine
<b>mars</b>	
<b>7</b>	Droit du travail en Belgique
<b>mars</b>	
<b>8</b>	Protection sociale et fiscalité personnelle en Belgique
<b>mars</b>	

A noter qu'il est Interdit de compenser financièrement les congés payés.

## Salaire minimum en Espagne

Le "**Salario Minimo Interprofesional**" - SMI (Article 27 du statut du travailleur) est fixé tous les ans.

Au 1/1/2017, il est fixé à 23,59 €/ jour, 707,60 €/ mois et 9 906,40 €/ an (sur 14 mois). En 2017, le salaire minimum a augmenté de 8% par rapport à 2016.

La remise d'un bulletin de paie obligatoire.

## Travailleurs étrangers : les nouvelles autorisations de travail

Les nouvelles **règles d'accès au travail des étrangers** en France issues de la loi du 7 mars 2016 ont été précisées par décrets et arrêtés du 28 octobre et sont applicables depuis le 1er novembre 2016.

Le **décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016** précise les conditions de délivrance des autorisations de travail.

La carte de séjour « **passport talent** » est désormais d'une durée de validité de 4 ans maximum et concerne uniquement les étrangers hautement diplômés et qualifiés.

La carte de séjour pluriannuelle "**salarié détaché ICT**" permet à un salarié détaché par une entreprise du même groupe d'exercer son

- 9 mars** Droit du travail Qatar / Emirats Arabe Unis
- 10 mars** Maîtrisez les risques juridiques des contrats d'expatriés
- 10 mars** Actualités mobilité internationale et expatriation
- 13, 14 et 15 mars** Créer une politique mobilité internationale
- 16 mars** Droit du travail Allemagne
- 17 mars** Protection sociale et fiscalité personnelle en Allemagne
- 20 mars** Formalités d'immigration en Amérique
- 21 mars** Droit du travail en Espagne
- 21 mars** Droit du travail en Suisse
- 22 mars** Protection sociale et fiscalité personnelle en Espagne
- 23 mars** Droit du travail au Canada
- 24 mars** Protection sociale et fiscalité personnelle au Canada
- 27 mars** Droit du travail en Côte d'Ivoire
- 28 mars** Droit du travail en Tunisie
- 29 mars** Droit du travail aux Etats-Unis

activité professionnelle en France pendant 3 ans.

La liste exhaustive des catégories d'autorisation de travail et activités professionnelles autorisées s'en trouve codifié dans le [Code du travail à l'article Article R5221-3](#).

---

**30** Protection sociale et  
**mars** fiscalité personnelle aux  
Etats-Unis

**31** Interpréter une  
**mars** convention bilatérale de  
sécurité sociale

**31** Evaluer le coût d'une  
**mars** mobilité internationale

**voir toutes nos  
formations**

KARTEA - RESSOURCES HUMAINES INTERNATIONALES

12, avenue des Près - 78180 Montigny le Bretonneux

01 75 21 32 29 - [contact@kartea.fr](mailto:contact@kartea.fr)

[www.kartea.fr](http://www.kartea.fr)

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)